



HAL
open science

À propos de Pierre Bourdieu, Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992, Paris, Raisons d'Agir/Seuil, coll. " Cours et travaux ", 2012, 657 p.

Fabien Eloire

► **To cite this version:**

Fabien Eloire. À propos de Pierre Bourdieu, Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992, Paris, Raisons d'Agir/Seuil, coll. " Cours et travaux ", 2012, 657 p.. 2014, pp.303-311. hal-04031741

HAL Id: hal-04031741

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04031741>

Submitted on 20 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**À propos de
Pierre Bourdieu**

Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992.

Paris, Raisons d'Agir/Seuil, coll. Cours et travaux, 2012, 657 p.

Dans cet ouvrage, paru en 2012, on ne trouvera pas ce qui figure généralement en bonne place dans les ouvrages les plus sociologiques de Pierre Bourdieu : tableaux croisés, diagrammes à bâtons, nuages de points, plans ou encore photographies. Il s'agit ici de la retranscription des cours donnés oralement par le sociologue au Collège de France, durant trois années universitaires (de 1989 à 1992) et vingt-trois séances. Style oral, formules provocantes, hésitations, excuses, retours en arrière, raccourcis, redites... les défauts n'y manquent pas, et les critiques auront forcément beau jeu de les relever¹. Cependant, le livre existe, constituant un second ouvrage posthume². Et c'est à deux titres qu'il nous semble intéressant de s'y plonger : premièrement parce qu'il traite d'un objet important et complexe en sociologie, mieux en sciences sociales ; deuxièmement, parce que *Sur l'État*, n'étant pas vraiment un livre, est plutôt une fenêtre ouverte sur le laboratoire de Pierre Bourdieu, sur sa manière de procéder lorsqu'il s'affronte à une question.

Certainement, la lecture de l'ouvrage laissera le lecteur sur sa faim. Qu'apprend-on ? Qu'y a-t-il de nouveau ? Est-ce utilisable dans des recherches actuelles ? Toute la littérature sur l'État a-t-elle été bien prise en compte ? Toutes les dimensions pertinentes ont-elles été également traitées : militaire, économique, juridique, institutionnelle, idéologique, etc. ? Autant d'interrogations qui ne peuvent qu'amener à des débats aussi interminables qu'ils sont féconds, dans la mesure où ils sont appelés à se dérouler dans de véritables arènes interdisciplinaires en sciences sociales³ tant cette dimension est présente tout au long des vingt-trois leçons. On retiendra notamment le dialogue permanent que Pierre Bourdieu entretient avec les historiens, dont il mobilise abondamment les travaux, tout autant pour les critiquer (parfois violemment) que pour louer leur finesse. Il convient à ce titre, selon nous, de faire la distinction entre les historiens dont les travaux sont directement concurrents de celui qu'est en train d'effectuer Pierre Bourdieu, en ce qu'ils ambitionnent explicitement la réalisation d'une théorie de l'État et de sa genèse, et des historiens spécialistes d'un domaine qu'ils approfondissent de telle sorte qu'ils servent au sociologue à alimenter sa connaissance de l'État, et à formaliser son modèle.

La démarche que nous avons choisi d'emprunter ici pour présenter cet ouvrage, n'est pas celle de la critique et de la recension des éventuels manques, bien qu'elle nous paraisse

¹ Par exemple : Jean Ferrette, « Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)* », *Lectures* [En ligne], Les notes critiques, 2012, mis en ligne le 12 mars 2012. URL : <http://lectures.revues.org/7823> ; Ugo Palheta « Compte-rendu de l'ouvrage de Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)* », in *Revue des livres*, juillet 2012, n°6 ; Fabien Jobard, « L'État, de l'appareil à l'apparat. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France. 1989-1992* », *Critique*, 2012/5 (n° 780), pp. 388-400 ; Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, 2012/3 (n° 87), pp. 123-154.

² L'autre est *Esquisse pour une auto-analyse*, Raisons d'agir, 2004. A propos de ce texte, cf. Stéphanie Roza, « P. Bourdieu. *Esquisse pour une auto-analyse* », *L'orientation scolaire et professionnelle* [En ligne], 35/3 | 2006, mis en ligne le 28 septembre 2009, consulté le 07 juin 2013. URL : <http://osp.revues.org/1030>.

³ Tel le séminaire partenarial interdisciplinaire, co-organisé par Bruno Ambroise, Isabelle Bruno et Fabien Eloire, et qui s'est tenu à la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS) à Lille, durant huit séances durant l'année universitaire 2012-2013. Y sont intervenus : B. Ambroise, F. Eloire, C. Pébarthe, B. Convert, M. Schotté, E. Rochcongar, F. Lebaron, É. Pénissat, R. Sobel, R. Caveng, S. Fleuriel, R. Pudal, J. Finez, C. Husson, N. Kaciaf, F. Andreani, M. Hauchecorne, L. Perreau, A. Spire, R. Cos, B. Geay, M. Pette.

évidemment tout à fait utile, légitime et nécessaire, c'est plutôt une démarche compréhensive visant à profiter au mieux de cette possibilité qui nous est offerte, par les éditeurs de ce texte, d'entrer dans une des pièces du laboratoire du sociologue : laboratoire de recherche sur un objet particulièrement complexe à saisir, et laboratoire pédagogique où se mesurent tous les efforts effectués pour se faire comprendre, justifier les limites de son enseignement oral par de longues digressions et parenthèses éclairantes du point de vue de la démarche épistémologique du sociologue. Dans un premier temps, nous replacerons ces cours dans leur contexte de production, examinant les livres et articles de Pierre Bourdieu parus à cette même période. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement à la démarche mise en œuvre lors du processus d'élaboration des contenus. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons plus spécifiquement au modèle d'analyse de l'État proposé dans l'ouvrage.

Le contexte du cours

À propos des œuvres artistiques ou intellectuelles, Pierre Bourdieu lui-même ne cesse de le répéter, tout effort de *compréhension* ne peut se limiter à une introspection de celles-ci mais doit aussi s'efforcer de les considérer comme des *prises de position* à un moment donné, dans un espace donné, en interdépendance avec d'autres productions et producteurs. Compte-tenu de l'ampleur et de la position occupée par Pierre Bourdieu dans le champ intellectuel national et international, cet exercice d'objectivation nous a paru hors de portée de cette note. Tout en conservant l'esprit de cette approche pour une « science des œuvres », nous avons décidé de nous centrer sur le positionnement de ces cours dans les recherches et publications de l'auteur lui-même durant cette période. Sur ce point, les éditeurs offrent d'ailleurs des renseignements précieux dans une annexe intitulée « Situation du cours *Sur l'État* dans l'œuvre de Pierre Bourdieu » (pp. 594-601). Où l'on apprend notamment que ce livre n'est ni le premier cours publié de Pierre Bourdieu au Collège de France⁴, ni le dernier puisque d'autres suivront, prononcés à partir de 1986, sur les champs juridique et bureaucratique.

Le cours *Sur l'État* (1989-1992) est dispensé entre deux ouvrages importants, à des titres différents, de l'œuvre du sociologue, à savoir entre *La Noblesse d'État* (1989) et *La misère du monde* (1993), c'est-à-dire à un moment où les préoccupations concernant l'État sont *déjà* constituées et où tout un travail d'ores et déjà accumulé trouve à éclore. Dans le premier des deux ouvrages, ce sont les stratégies de *reproduction* des classes dominantes au sein de l'État qui sont révélées, à travers l'accumulation de *capital culturel* qu'ils réalisent par leurs investissements dans les diplômes, notamment ceux des Grandes écoles ; dans le second, ce sont les *transformations* de l'État, sous l'effet de la révolution conservatrice néolibérale, qui sont mises au jour, mettant en exergue ses effets délétères sur les classes dominées, à travers le développement d'une *misère de position*⁵ corrélative d'un mouvement de recul de la « main gauche » (dépendante) de l'État⁶ vis-à-vis de sa « main droite » (financière).

D'après les éditeurs, la notion d'État n'apparaît dans les écrits de Pierre Bourdieu qu'au début des années 1980 : avant cette période, l'État n'apparaît pas explicitement et il ne cherche pas à en élaborer la théorie⁷. Dans ses travaux sur l'école, sur la Kabylie, le Béarn, ou la politique du logement, chaque fois il est amené à retrouver l'État, sous forme de « domination symbolique », de « catégories de pensée » ou de « principes de classement ». Ce thème de l'État apparaît alors de plus en plus comme constituant le dénominateur commun des nombreux terrains qu'il investit, la plupart des recherches précitées étant d'ailleurs

⁴ Pierre Bourdieu (2001), *Science et science de la réflexivité*, Raisons d'agir.

⁵ Spécifique à la société contemporaine, la *misère de position* concerne les agents qui de par leur métier ou fonction sont structurellement exposés à la *misère de condition*.

⁶ Conçue comme l'ensemble des traces laissées, au sein de l'État, par les luttes sociales du passé

⁷ « Moi-même, dans tous mes travaux antérieurs sur l'école, j'avais complètement oublié que la culture légitime est la culture d'État » (Pierre Bourdieu (2012), *Sur l'État*, p. 163).

convoquées, à un moment ou à un autre, dans le déroulement des cours sur l'État au Collège de France. Cependant, dans cette période qui précède le cours, Pierre Bourdieu ne fait pas que retrouver l'État là où il ne l'attendait pas⁸, il l'aborde de plus en plus frontalement sous l'angle de différents objets et concepts, tels la domination (interpersonnelle et impersonnelle), les champs (qu'il distingue subtilement de la notion d'« appareil »), le pouvoir et la violence (non pas seulement physique mais aussi symbolique), l'intérêt à l'universel (opposé à l'intérêt particulier), autant de notions qu'il s'efforce de fonder sociologiquement.

L'émergence de la problématique

La lecture de plusieurs articles publiés avant le cours, repérés par les éditeurs comme des textes participant à la gestation de la pensée de l'État chez le sociologue⁹, semble indiquer le déclenchement, dès les années 1970, d'une sorte de processus de recherche en forme de spirale, dont l'aboutissement (non nécessairement explicite) aurait été de se donner des outils pour penser l'État. C'est ce cheminement que nous tentons de reconstruire en présentant les choses en trois « étapes », celles-ci ayant moins pour enjeu de retracer le processus intellectuel tel qu'il s'est *réellement* déroulé, que d'ordonner notre argumentation.

Dans une première étape, ce sont les « formes élémentaires » de domination qui sont dévoilées : dans les sociétés où l'État au sens moderne est constitué, les dominants s'appuient, pour leur reproduction, sur des *mécanismes* d'autant plus *invisibles* qu'ils sont *objectifs* (notamment le système scolaire et la légitimité que ses titres confèrent à leurs détenteurs) ; dans les sociétés où l'État moderne n'a pas (encore) été constitué, les dominants se doivent de « travailler directement, quotidiennement, personnellement » à produire, notamment, la domination qu'ils exercent en nom propre, par le *don* (violence symbolique reposant sur l'obligation morale et affective) ou la *dette* (violence ouverte reposant sur l'obligation physique ou économique). Cette première réflexion porte en elle la problématique de la *genèse* de l'État moderne qu'il entreprendra plus tard dans le cours.

Dans une deuxième étape, c'est justement cette notion de *genèse* qui est interrogée. Pierre Bourdieu réfléchit à la possibilité de construire un modèle sociologiquement fondé pour appréhender l'origine socio-historique d'une institution (où l'État constituerait en ce sens une sorte de *méta*-institution). Ce modèle générique et génétique, qui sera exposé dès les premières leçons du cours, vise à mettre dos à dos et à réfuter deux conceptions au départ antagonistes de l'État, mais qui se rejoignent par leur caractère *fonctionnaliste* : d'un côté, un « fonctionnalisme du meilleur » où l'État est considéré comme une institution destinée à servir le bien commun (référence à Parsons et ses successeurs) ; d'un autre côté, un « fonctionnalisme du pire » où l'État est considéré comme un appareil de contrainte, de maintien de l'ordre public au profit des dominants (référence à la tradition allant de Marx à Gramsci, à Althusser et au-delà). Pierre Bourdieu adopte ici un raisonnement typiquement durkheimien, considérant que l'on n'apprend rien sur une institution si l'on ne s'interroge que sur ses fonctions. Selon lui, les énoncés du type « l'État sert le bien commun » ou « l'État sert les dominants », conduisent à un paradoxe : pris isolément, ils sont factuellement faux ; pris ensemble ils ont une certaine véracité... alors même qu'ils sont antagonistes. Cependant, et peut-être surtout, le problème principal que posent ces énoncés est épistémologique puisqu'ils interdisent d'appréhender la contribution propre que les agents (les dominés tout autant que

⁸ Comme derrière l'interaction entre vendeur et client de maison individuelle (p. 31 et sq.). Cf. aussi Claire Givry, Salah Bouhedja, Pierre Bourdieu (1990), « Un contrat sous contrainte » *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 81, Numéro 81-82, pp. 34-51.

⁹ Pierre Bourdieu (1976), « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 2, Numéro 2-3, p. 122-132 ; (1981), « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 36, Numéro 36-37, p. 3-24 ; (1984), « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 52, Numéro 52-52, p. 49-55 ; (1986), « La force du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 64, Numéro 64, p. 3-19.

les dominants) apportent, volontairement ou non, consciemment ou non, à l'émergence, à la reproduction et à la transformation d'une institution quelle qu'elle soit.

Dans une troisième étape, le sociologue se rapproche d'autant plus de la thématique de son cours à venir qu'il s'affronte à des objets ayant plus directement à voir avec l'État. Qu'il évoque la spécificité du champ bureaucratique, qu'il propose une théorie du champ politique, qu'il analyse le champ juridique ou qu'il donne à voir *l'action* du champ administratif, cet ensemble de travaux contribue à préciser, petit à petit, le contenu d'une notion, aussi essentielle que complexe, à savoir celle de *champ du pouvoir*, qui a été introduite dès 1971¹⁰ pour rendre compte d'*effets structuraux* dans les champs littéraires et artistiques. Ces effets, au premier abord inintelligibles, le deviennent dès lors que l'on comprend que ces champs occupent une position dominée dans un champ du pouvoir dont la particularité est de mettre en rapport les différentes espèces de capital ayant une force dans le monde social, au premier rang desquels le capital économique et le capital culturel. L'analyse du champ du pouvoir est redevable de tout le travail effectué dans *La distinction* (1979) pour construire l'espace social, et il trouve un premier aboutissement dans *La Noblesse d'État*, lorsque le sociologue met au jour les *stratégies de reproduction* à l'œuvre à travers la relation d'homologie structurale entre le champ des écoles du pouvoir et le champ du pouvoir lui-même. Il découle de cette analyse que les luttes au sein du champ du pouvoir ont notamment pour enjeu le pouvoir *sur* l'État, et qu'il ne faut donc pas confondre État et champ du pouvoir.

Sur quelques champs étatiques

Ainsi, si les travaux sur le champ du pouvoir contribuent fortement à la réflexion sur l'État, ils ne l'épuisent pas pour autant. Dès lors, Pierre Bourdieu entreprend parallèlement d'autres recherches sur des champs spécifiques. La réflexion sur le *champ bureaucratique*, qui prendra une forme véritablement aboutie pendant et après le cours¹¹, est esquissée dès 1980 à partir d'une hypothèse qui fait découler l'émergence de l'organisation bureaucratique de la rencontre, dans l'espace social, entre un système de dispositions, celui de la petite bourgeoisie, et une idéologie, celle du « service public »¹². La spécificité de ce champ étant qu'il arrive à obtenir de ses membres qu'ils ajustent leurs pratiques au plus près des règlements, directives, circulaires qui caractérisent cet univers, donnant l'impression, mais l'impression seulement, d'un système mécanique voire « totalitaire »¹³.

La réflexion sur le *champ politique* est, elle, menée dès le début des années 1980¹⁴ et tourne autour de deux questions, liées entre elles : celle de la *représentation* politique et celle de la *délégation* politique. Si le système politique démocratique parlementaire contemporain, en tant qu'il repose sur une *coupure* entre des agents politiquement « actifs » (représentants) et des agents politiquement « passifs » (représentés), mérite d'être déconstruit, c'est qu'il tend à *naturaliser* des mécanismes sociaux historiquement institués, qui ont conduit à *autonomiser* le champ de production idéologique et à rationaliser les compétences politiques ; le corollaire

¹⁰ Pierre Bourdieu (1971), « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *Scolies*, Cahiers de recherche de l'École normale supérieure, 1, p. 7-26.

¹¹ Rosine Christin, Pierre Bourdieu (1990), « La construction du marché », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 81, Numéro 81-82, p. 65-85 ; Pierre Bourdieu (1993), « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 96, Numéro 96-97, p. 49-62.

¹² Pierre Bourdieu (1980), « Le mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 32, Numéro 32-33, p. 3-14. Il s'agit ici de dépasser l'opposition fictive entre les visions « structuraliste » et « interactionniste » (p. 10).

¹³ En fait, la dégénérescence d'un champ bureaucratique en un appareil totalitaire constitue une évolution vers un état-limite où toute possibilité de lutte de la part des agents se trouve réduite, voire anéantie, soit par la force physique exercée par l'institution, soit par la contrainte symbolique qu'elle fait peser sur ses membres en exigeant d'eux une *oblation* toujours plus totale (« tout donner à l'institution »), *ibid.*, p. 10-11.

¹⁴ Pierre Bourdieu (1981), « La représentation politique », *op. cit.* ; (1984), « La délégation et le fétichisme politique », *op. cit.*

de cette représentation étant la dépossession du pouvoir sur les pouvoirs publics, se pose alors le problème de la délégation, qui trouve sa solution dans le constat paradoxal que, pour exister politiquement et peser en tant que groupe, les dominés se trouvent dans l'obligation de se déposséder de leur parole au profit d'un porte-parole. Cette dépossession apparaît soumise à un double processus : passer d'une « classe en soi » (existence sérielle d'individus) au statut de « classe pour soi » (dont le Parti constitue une manifestation) est inséparable, dans un premier temps, de la construction d'une organisation bureaucratique (bureau) et, dans un second temps, de la désignation d'un délégué porte-parole (secrétaire).

Ces analyses des champs bureaucratique et surtout politique forment l'architecture de base d'une réflexion sur la *domination symbolique*, par laquelle des agents *reconnaissent* à d'autres la possibilité d'exercer un pouvoir qu'ils *subissent* pourtant. Cependant, une spécificité de l'État moderne réside dans le fait que les *mécanismes* de pouvoir y sont institutionnellement garantis, non seulement par *la force du système scolaire* et les titres qu'il décerne (qui permettent la reproduction de l'ordre social), mais aussi par *la force du droit*. Pierre Bourdieu attache une grande importance à l'action des juristes dans la construction de l'État, ce qui l'incline à développer une conception sociologique du droit. Dans sa réflexion sur le *champ juridique*¹⁵, il est amené à prendre conscience du fait que, d'un point de vue institutionnel, le corpus juridique constitutif de l'État est le produit de l'état des rapports de forces dans le champ juridique, qui sont eux-mêmes le produit de l'état des luttes dans l'espace social : c'est ainsi qu'on peut alors comprendre l'émergence de l'État social, comme le produit d'un droit social (droit public, droit du travail, etc.), lui-même produit de luttes (ou conquêtes) sociales. L'ordre juridique, au même titre que l'ordre scolaire, contribue à maintenir l'ordre social, ou *nomos*, légitime en garantissant (sauf révolution) la continuité entre le passé et l'avenir, nonobstant d'inévitables adaptations.

Ce qui caractérise le droit, c'est qu'il constitue un mode d'expression et de règlement des conflits qui implique tout à la fois un renoncement à la violence physique et aux « formes élémentaires » de la domination symbolique. Le champ juridique se présente dès lors comme une composante essentielle de l'État moderne. Il suppose la constitution d'un ensemble de *compétences* juridiques, et donc l'existence d'un corps professionnel voué à en monopoliser les outils et les profits. Cependant, il ne faut pas ignorer, prévient le sociologue, les conséquences liées au fait que ce pouvoir juridique a été historiquement institué, ayant pour effet de consacrer l'ordre établi en consacrant la vision que l'État a de cet ordre. Par exemple, il assigne aux agents une identité garantie (un état civil), ainsi que des pouvoirs et le droit de les utiliser (à travers des titres, certificats, etc.) ou non (à travers des verdicts, sanctions, etc.) dont l'efficacité apparaît quasi-magique. Dès lors, on peut donc dire que le droit *fait* le monde social, à condition de dire *en même temps* que le monde social fait le droit¹⁶. Cette manière de penser le droit a des implications importantes dans la façon de concevoir l'État : ce n'est pas celui qui rédige la loi qui est le véritable législateur, mais l'ensemble des agents en lutte, dans le champ juridique et aussi dans tous les autres champs – bureaucratique, politique, voire religieux, économique, etc. – qui organisent des formes d'*expression* de leurs intérêts et des formes de *pression* afin de s'imposer (juridiquement).

Dans les rouages de l'État

Ce programme de recherche sur le *travail juridique* trouve justement une réalisation concrète au moment même où Pierre Bourdieu démarre ses premières séances sur l'État, en

¹⁵ Pierre Bourdieu (1986), « La force du droit », *op. cit.*

¹⁶ Une conséquence du droit est de produire du discontinu (des catégories) là où n'y a, au départ, que du continu ; de produire des règles là où il n'y a que des régularités ; d'imposer des pratiques *normales* là où il n'y a que des pratiques *différentes*, celles-ci apparaissant alors comme déviantes, anomiques, anormales, ou même pathologiques (c'est l'effet à long terme produit, sur la famille, par le droit familial, *ibid.*).

janvier 1989 : il s'agit d'une recherche menée sur le *champ administratif* (ou bureaucratique) à travers l'exemple de la genèse d'une nouvelle politique, celle du logement¹⁷ dans les années 1970, qui donnera lieu à la publication d'un article en 1990. L'objectif spécifique est de comprendre comment il est décidé d'affaiblir progressivement le dispositif en vigueur d'« aide à la pierre » en faveur d'un dispositif d'« aide à la personne », donc de passer d'une conception « sociale » à une conception « libérale » de la politique du logement. Le cas d'étude met en évidence un principe fondamental du champ bureaucratique, à savoir le fait que le législateur ne peut remplir sa fonction qu'en se confrontant aux autres agents qui, dans l'espace social, se trouvent concernés par ses prises de décisions (autorités publiques locales ou régionales ; représentants d'organisations professionnelles, d'associations ; etc.). Cependant, l'analyse montre surtout en quoi, dans cet affrontement, les agents issus du champ bureaucratique disposent d'un double avantage structural : le premier est lié au fait que la confrontation s'organise selon des procédés dont ils détiennent la maîtrise (par exemple, ici, celui de la commission) ; le second repose sur le constat que ces agents dominent, de fait, la situation parce qu'ils donnent l'apparence d'être du côté de l'intérêt public et général, d'être les défenseurs de l'« universel », tandis que leurs interlocuteurs ne seraient là qu'au nom de l'organisation qu'ils représentent, donc de leurs intérêts privés et particuliers.

À travers cette analyse, (trop) succinctement résumée ici, se dessine la démarche que Pierre Bourdieu va adopter, dès la première leçon de son cours, pour penser, comme il dit, cet « objet impensable » (p. 13) qu'est l'État. Il s'appuie d'emblée sur deux des grands auteurs dont sa sociologie est le produit : fondamentalement durkheimien, lorsqu'il met en garde contre les « prénotions », les « idées reçues », la « sociologie spontanée » (p. 13) à propos de l'État, il se fait aussi profondément wébérien lorsqu'il propose de définir l'État comme ce « secteur du champ du pouvoir » (à savoir le champ bureaucratique) exerçant le « monopole de la violence physique et symbolique légitime »¹⁸. En posant dès le départ cette définition, le sociologue vise à illustrer le principe selon lequel « on n'apprend rien sur le mécanisme quand on s'interroge seulement sur ses fonctions » (p. 19). Dire que l'État a pour *fonction* d'être au service des « dominants » comme dans la conception marxiste, ou au service du « bien commun » comme dans la perspective parsonienne, pose problème puisque, outre le fait que ces deux affirmations apparaissent contradictoires, elles ne permettent pas de comprendre les *mécanismes sociaux*¹⁹ qui sont à l'œuvre lorsque l'État réalise la première ou la seconde de ces fonctions (ou d'autres encore). La définition wébérienne/bourdieuienne, d'un certain point de vue, n'échappe pas à la définition par la fonction (l'exercice d'un monopole), mais d'un autre point de vue, elle interroge le contenu des mécanismes qui permettent de rendre « légitime » une « violence », qu'elle soit physique ou symbolique²⁰.

Plus important que la définition de l'État (qu'il lui faut bien donner à un moment ou à un autre), ce que propose donc Pierre Bourdieu, c'est une démarche permettant d'appréhender sociologiquement un objet particulièrement compliqué à penser puisque, en tant que principe d'orthodoxie, il est le producteur des catégories mêmes à travers lesquelles on s'efforce de le penser. Cependant, la sociologie, par sa démarche empirique et ses méthodes d'enquête, s'efforce de construire des outils d'objectivation propres à interroger les prénotions et donner

¹⁷ L'article intitulé « La construction du marché » (*op. cit.*), paru en 1990 est aujourd'hui lu comme une étude de sociologie économique.

¹⁸ Il s'agit d'une extension à la dimension symbolique de la définition proposée par Max Weber : « Nous entendons par État, "une *entreprise* politique de caractère *institutionnel*" lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le *monopole* de la contrainte physique légitime » (*Economie et société* 1, 1971 [1995], p. 97).

¹⁹ « On parle de mécanismes pour [désigner] des processus réguliers, répétitifs, constants » (p. 67).

²⁰ Ainsi, si l'État permet aux dominants de dominer, ce que Pierre Bourdieu ne conteste évidemment pas, c'est précisément parce qu'« il est un principe d'orthodoxie » et que donc « il peut remplir ses fonctions de conservation sociale » (p. 19).

à voir les mécanismes constitutifs du monde social. L'enquête sur le marché de la maison individuelle est convoquée (p. 30 et sq.). Un mécanisme est explicité, c'est celui de la « commission », qui dit quelque chose, on l'a vu, du fonctionnement du champ bureaucratique. Au sein d'une commission, des agents défendant des positions antagonistes s'opposent, de sorte que des agents représentant les ministères sociaux sont amenés à y défendre le point de vue des dominés, face à d'autres, représentant les ministères financiers et défendant plutôt le point de vue des dominants (p. 41). Ce que Pierre Bourdieu cherche à illustrer par cet exemple, c'est le fait que dire « l'État fait ceci ou cela » constitue un énorme abus de langage²¹ puisque ce que *fait* l'État à un moment donné n'est rien d'autre que le fruit des rapports de force sociaux à ce moment-là, de sorte qu'il n'y a jamais de rupture entre « l'État » et le « peuple ». Dans l'esprit du sociologue, il y a un « continuum » de proximité ou de distance par rapport à l'État (p. 66), qui prend la forme d'une distribution, hiérarchique et linéaire, de positions des agents, des groupes ou des champs les uns par rapport aux autres.

Le structuralisme génétique comme démarche

La démarche proposée par le sociologue, désignée comme *structuraliste génétique*²² et dont l'originalité réside dans la capacité à intégrer des traditions intellectuelles vues habituellement comme incompatibles²³, confère aux travaux des historiens une place prépondérante. Non seulement ces derniers se sont efforcés de penser l'État, mais en plus leurs travaux sont des sources inépuisables de données empiriques permettant d'élaborer et de tester ces théories. Ainsi, la référence aux travaux d'historiens est récurrente dans cet ensemble de cours publiés : une première série d'ouvrages est d'abord présentée (p. 122 et sq.) dans lesquels les auteurs effectuent une histoire comparative de l'évolution de divers États, soit à l'échelle occidentale, soit à l'échelle mondiale (Barrington Moore), soit dans une perspective structuro-fonctionnaliste (Shmuel Noah Eisenstadt), soit dans une perspective marxiste (Perry Anderson). Cette façon de faire de l'histoire, parce qu'elle pose *a priori* les fonctions de l'État et parce qu'elle réduit la réalité historique à quelques facteurs explicatifs, n'est pas satisfaisante pour le sociologue.

La démarche *structuraliste génétique*, par l'exposé de laquelle Pierre Bourdieu clôt la première année de son séminaire, suppose de considérer les études de cas, tels que la genèse de l'État en France, en Angleterre, en Allemagne ou au Japon, non pas comme des idéaux-types (wébériens), construits *a priori*, mais comme des « cas particuliers du possible » (p. 143 et sq.) relevant d'un même modèle d'analyse²⁴. Dans cette épistémologie, il y a l'ambition de retrouver « l'originaire » mais pas pour rechercher « l'élémentaire »²⁵ : si les commencements sont intéressants à faire ressurgir, c'est qu'ils permettent de reconstituer l'*espace des possibles* tel qu'il se configurait au départ, donc de redécouvrir les possibles *potentiels* qui ont

²¹ Auquel il reste néanmoins difficile d'échapper (même pour lui), car il est plus commode de parler de l'« État » que de recourir à une longue périphrase pour désigner celui-ci, notamment à l'oral.

²² En référence à « l'épistémologie génétique » de Jean Piaget (1972), qui pose la nécessité d'adopter une démarche de remontée à la genèse : il s'agit non seulement de montrer qu'il n'existe jamais de commencements absolus, mais aussi de rappeler que la construction de connaissances (théoriques, scientifiques) est une construction indéfinie dont il convient de connaître toutes les phases, ou au moins le maximum possible.

²³ La sociologie des formes symboliques de la tradition durkheimienne d'un côté, l'analyse structurale de la tradition saussurienne de l'autre. Pierre Bourdieu (1977), « Sur le pouvoir symbolique », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Volume 32, Numéro 3, p. 405-411.

²⁴ « J'essaierai de montrer comment une véritable histoire génétique, une sociologie historique, cherche à saisir les processus de création permanente qui visent à transformer les structures à partir de contraintes objectivement inscrites dans l'esprit des gens, processus qui changent la structure et qui sont façonnés en partie par l'état antérieur de la structure. (...) Cela ne veut pas dire que l'on soit dans un système fatal, mais que, à chaque moment, l'espace des possibles n'est pas infini. » (p. 135)

²⁵ Emile Durkheim et Marcel Mauss cherchent « l'élémentaire » dans le « primitif » (cf. « De quelques formes primitives de classification », *L'Année sociologique*, 6, 1903) ; Pierre Bourdieu aussi (1976).

finalement été irréversiblement détruits par l'histoire, au profit de ce qui est et qui semble aller de soi aujourd'hui²⁶. Cet espace des possibles est le lieu où des voies latérales de développement, susceptibles d'être empruntées par l'État, sont inscrites, en chaque cas, à l'état potentiel. Tout, cependant, ne relève pas du seul cas par cas : au cœur de cette contingence historique qu'est la constitution d'un État, il y a aussi de l'*invariant*, du *générique*, de sorte que, à chaque fois, on peut repérer et décrire des *processus* phylogénétiques (relevant de l'histoire collective)²⁷ de *concentration* (de formes multiples de capital), mais aussi de *dépossession*, d'*autonomisation* ou d'*unification*.

Le capital symbolique pour rompre avec l'économisme

Pierre Bourdieu (p. 203 et sq.) propose une synthèse détaillée de trois tentatives de modélisation théorique de la genèse de l'État : celles de Norbert Élias, de Charles Tilly et de Philip Corrigan et Derek Sayer. Dans le cas des deux premiers auteurs, ils sont notamment précieux parce qu'ils ont bien analysé, dans une perspective sociogénétique, les processus (interdépendants) d'accumulation du capital de force physique (armée, police) et du capital économique (impôt, urbanisation) ; cependant, aux yeux du sociologue, ils n'en restent pas moins enfermés dans une forme d'économisme, qui est à rattacher à la thèse wébérienne de la rationalisation, et qui a pour caractéristique d'ignorer la *dimension symbolique* et la logique spécifique de son accumulation. Dans le cas des seconds auteurs, l'apport majeur vient de ce que, précisément, prenant le contre-pied de la thèse wébérienne, ils considèrent, à propos du cas de l'Angleterre, qu'il n'existe pas d'antinomie entre, d'un côté, le « miracle économique » de la révolution industrielle au XIX^e siècle (autrement dit, le capitalisme) et, d'un autre côté, la persistance de « traditions culturelles » archaïques.

Si Philip Corrigan et Derek Sayer suggèrent qu'il existe un développement autonome des processus culturels vis-à-vis des processus économiques, Pierre Bourdieu va même plus loin en se demandant si un ordre économique pourrait exister sans des formes de « domination douce » (p. 256), domination culturelle que lui, nomme *symbolique*. Ainsi, les fondements de sa pensée de l'État se trouvent-ils dans l'article de 1977 consacré au *pouvoir symbolique*, où il reprend à son compte l'hypothèse durkheimienne très puissante de l'existence d'un rapport génétique entre les structures mentales (ou subjectives), à partir desquelles les individus construisent le monde physique et social, et les structures sociales (ou objectives), à partir desquelles les groupes se construisent et s'opposent : ce n'est que quand il y a correspondance entre ces deux types de structures qu'une institution peut fonctionner (p. 263). L'État est alors cette *méta*-institution qui permet d'*ordonner* le monde social sans avoir besoin de donner des ordres, parce qu'elle produit les instruments légitimes de *dressage* social et d'*inculcation* des modèles culturels (école, armée, religion, langue, frontières, mythes ou rites nationaux, etc.).

Le programme de recherche structuraliste génétique qui découle logiquement de cette conception *méta* de l'État, c'est celui de la mise au jour de la genèse et de l'*émergence*²⁸ d'une forme spécifique de *capital symbolique*²⁹ (qui tire sa légitimité d'une capacité à se faire reconnaître en tant qu'*universel*), qui s'effectuent d'après le sociologue selon un processus

²⁶ « L'État et tout ce qui s'ensuit, est une invention historique, un artefact historique. Faire une histoire génétique de l'État (...) est le seul antidote véritable à ce que j'appelle l'amnésie de la genèse qui est inhérente à toute institutionnalisation réussie, toute institution qui réussit à s'imposer impliquant l'oubli de la genèse » (p. 185).

²⁷ Pierre Bourdieu a recours à la formule « invention sous contrainte structurale » (p. 218) pour signifier que les processus sont bien historiques, qu'ils ne font pas que reproduire à l'identique l'ordre social, mais qu'ils changent avec le temps ; cependant les changements s'effectuent toujours sous la contrainte du passé.

²⁸ « La notion d'émergence est utile parce qu'elle dit que, à travers une accumulation continue, peuvent se produire des transmutations, des changements d'"ordre", pour employer une expression pascalienne : on peut passer d'une logique à une autre » (p. 301).

²⁹ « Par capital symbolique, j'entends cette forme de capita qui naît de la relation entre une espèce quelconque de capital et des agents socialisés de manière à connaître et à reconnaître cette espèce de capital » (p. 302).

historique en quatre étapes, dont la description minutieuse fait l'objet de l'ensemble de la seconde moitié de l'ouvrage (p. 304 et sq.) : premièrement, une phase féodale de concentration du capital d'État, d'abord autour du roi, avec une priorité donnée au capital symbolique ; deuxièmement, une phase dynastique où la logique d'État, reposant sur des stratégies de reproduction à base familiale, est porteuse de contradictions ; troisièmement, une phase de transition où s'opposent deux modèles de reproduction : un modèle ancien à base familiale et un nouveau modèle à base bureaucratique et scolaire (le modèle familial continuant à agir à la fois en dehors et à travers le modèle bureaucratique et scolaire) ; quatrièmement, une phase de passage d'un État uniquement bureaucratique à un État toujours bureaucratique mais social, qui construit et monopolise l'universel tout en « intégrant » les dominés. Ce processus historique, tel qu'il est décrit ici, se démarque explicitement des processus linéaires et cumulatifs de la rationalisation chez Weber³⁰ ou de la fin de l'Histoire chez Hegel.

Le modèle d'analyse de la genèse de l'État

S'il peut paraître étonnant qu'un découpage en « étapes » historiques ne s'accompagne ni de repères chronologiques précis, ni de frontières géographiques claires (ce qui rend parfois compliquée, voire ambiguë, la compréhension des analyses), cette omission est volontaire de la part de Pierre Bourdieu et constitue une des caractéristiques mêmes de l'histoire telle que la pratique le sociologue. Ces étapes correspondent, en effet, moins à une échelle graduée et circonscrite qu'à une succession de processus ; elles renvoient ici plutôt à des phases, soit de concentration et d'accumulation (traversées par des conflits et des contradictions), soit de transition et de transformation (caractérisées par des ruptures plus ou moins rapides et brutales) ; elles conduisent à opérer une distinction progressive entre le privé (« la maison du roi », le *dominium*) et le public (« la raison d'État », l'*imperium*), au départ indissociablement concentrés en la personne du roi, puis petit à petit séparés sous l'effet d'une division graduelle du *travail de domination*, au sein d'un *champ du pouvoir* où l'autorité personnelle du roi (dont la légitimité repose sur des principes dynastiques) est remplacée par l'autorité impersonnelle d'un groupe social (dont la légitimité repose sur des principes bureaucratiques).

Le récit des étapes qui jalonne la genèse de l'État moderne est ainsi indissociable du récit de la genèse de ce groupe social spécifique d'*oblats* de l'État tirant leur légitimité non pas de l'hérédité (du « sang ») mais de la compétence (de type « scolaire »). L'origine de cette division du travail de domination est marquée par une « loi fondamentale » selon laquelle ces oblats se voient déléguer d'autant plus de pouvoir qu'ils ont *moins de chance de se reproduire* (et de perpétuer ainsi leur dynastie propre)³¹. De sorte que si l'État dynastique reste orienté vers la personne du roi, celui-ci opère une *redistribution sélective* des différentes espèces de capital qu'il concentre, et entretient ainsi des relations de clientèle formant une sorte de réseau d'intermédiaires mais qui, eux, tendent toujours à se servir *directement* au lieu d'attendre la redistribution royale. Ces « fuites » (p. 433) au sein du circuit du capital étatique constituent une première manifestation de l'État bureaucratique naissant, sous la forme d'une *corruption structurale* (p. 437). Une autre manifestation étant, à l'inverse, la construction par le groupe

³⁰ Pierre Bourdieu, tout en s'excusant d'être trop « simpliste », propose le résumé suivant de la théorie webérienne : « un processus unifié de rationalisation dans lequel les différents domaines de l'activité humaine accompagnent le processus de rationalisation en se rationalisant » (p. 242), de sorte que « cette théorie suppose (...) qu'il y a une unité du processus historique, (...) une marche vers une fin qui a une cohérence » (p. 241). À cet égard, il considère qu'Élias « est très proche de Weber » (p. 243), et reconnaît à Corrigan et Sayer le mérite de rompre avec cette sorte de philosophie doxique que les sociologues ont confusément dans la tête : le monde moderne se rationalise et de manière unitaire. Ils insistent sur le fait qu'il y a des décalages, des discordances, des gaps intelligibles – qui ne sont pas nécessairement des contradictions – entre le développement autonome des processus culturels (...) et le développement économique » (p. 242).

³¹ Les cas limite sont les eunuques ou les clercs voués au célibat.

des oblats (fonctionnaires, administrateurs, juristes, ministres, militaires), en pleine ascension au sein d'un champ du pouvoir marqué par l'opposition entre les *héritiers* (noblesse d'épée) et les *compétents* (noblesse de robe), d'institutions spécifiques (telles le Parlement) et de formes de droit (tel le droit civil), qui vont participer à l'élaboration de cette *fiction juris* (p. 99) qu'est l'État moderne.

Un intérêt de ce modèle visant à analyser la transmutation du privé en public (p. 482) réside tout à la fois dans son caractère générique et non linéaire, dans sa capacité à s'adapter au temps historique et aux particularités locales, et dans le fait qu'il supporte tant les différents *rythmes* (évolutions lentes ou rapides) propres à chaque cas particulier (France, Angleterre, Allemagne, Japon, etc.), que les différentes *orientations* (avancées ou reculs) et les différentes *révolutions* (progressistes ou conservatrices)³². Un autre intérêt de ce modèle réside dans le fait que, contre toute forme (implicite ou explicite) de « finalisme » historique (p. 394 et sq.), il pose le caractère *contingent* des États. Si les travaux historiques attestent que les principaux traits distinctifs de l'État moderne sont apparus seulement dans la France et l'Angleterre du XVII^e siècle, il n'y a pour autant manifestement aucune trace, aucun écrit, attestant qu'il existait, chez les dominants, un projet *délibéré* de construction de ce type d'État. Par ailleurs, les deux pays ont connu des évolutions différentes. D'un côté, en Angleterre l'État s'unifie vers 1530, c'est-à-dire bien avant les autres royaumes du continent (p. 459). De l'autre, en France l'État se constitue à partir d'une propension singulière à concevoir sa culture nationale comme *universelle* (p. 541), et notamment par ceux qui ont un *intérêt* à cet *effet* d'universel.

Finalement, cet ouvrage est à l'image du modèle de l'État qu'il expose : non linéaire, lent ou rapide, foisonnant, hésitant, fait d'avancées, de bifurcations et de retours en arrière. Cependant, il remplit son objectif en ce qu'il tient son « fil » de bout en bout. Même si ce fil n'est pas forcément visible à la première lecture, nous avons cherché à montrer ici qu'il est possible de le faire apparaître, au prix cependant, d'un exercice visant à replacer ces cours dans leur contexte, et pour ce qu'ils sont avant tout, une fenêtre sur le travail de laboratoire de Pierre Bourdieu.

Fabien ELOIRE
Université Lille1, Clersé
fabien.eloire@univ-lille1.fr

³² Chez Pierre Bourdieu, la Révolution française est « au moins autant un aboutissement qu'un commencement » (p. 544), aboutissement d'un processus de longue durée qui débute au XII^e siècle par l'élaboration progressive de tout un ensemble de notions (telles celle de République) qui vont devenir des catégories dominantes.